

Affiché le 23/12/2019

Le Maire,



MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 ☎ 02.40.28.42.24
✉ mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

Daniel RABU.

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 16 décembre 2019

Excusé.e.s : M. Régis BOTIN – Mme Jacqueline PANTECOUTEAU

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Prémption Urbain

Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Date	Désignation	Lieu	Références cadastrales	<u>Propriétaires</u>
29/11/2019	Terrain + bâtiments	La Coquerie	ZT 189 et 190	M. & Mme JANNAULT Jean-Claude
02/12/2019	Terrain + habitation	20 route de Mauny	ZD 272	M. & Mme COUVERT Christophe
03/12/2019	Terrain + habitation	11 rue du Tertre	AB 370	M. & Mme CAUDARD Henri

Extension des vestiaires du terrain des sports – lancement du projet

Lors de sa précédente réunion, le 18 novembre 2019, le Conseil municipal avait envisagé l'extension des vestiaires du terrain des sports, avec la construction de 2 vestiaires avec espace douches unique ; la partie la plus ancienne de la construction pouvant quant à elle être transformée en salle de réception, bureau, rangement, ...

Le Conseil municipal décide de mettre en œuvre ce projet dont l'enveloppe de travaux est estimée à 120000 € H.T. et charge Monsieur le Maire de procéder à la désignation d'un architecte.

Contrat de vérification des poteaux d'incendie

Le Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie approuvé par arrêté préfectoral du 29 juin 2017 précise que la périodicité maximale des contrôles de débit et de pression des Points d'Eau Incendie (P.E.I.) est de 5 ans. Cette obligation de contrôle technique et de maintenance, à la charge de la commune, a été rappelée par le prévisionniste du SDIS 44 lors d'un rendez-vous en mairie le 8 novembre dernier.

Le Conseil municipal décide de souscrire avec VEOLIA Eau, gestionnaire du réseau d'eau potable, un contrat de contrôle et d'entretien des hydrants de la commune au nombre de 62, pour un prix unitaire de 44 € H.T. le poteau. Cette prestation sera entièrement exécutée en 2020.

Désignation de délégués communaux au collège électoral chargé d'élire ses représentants au sein du syndicat intercommunal Atlantic'eau

Le 31 décembre 2019, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Pays de la Mé sera dissous et les communes adhérentes seront membres du syndicat départemental "Atlantic'eau".

A partir de 2020, les représentants communaux auprès d'Atlantic'Eau seront élus, pour ce qui concerne le territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, par un collège composé de 27 membres (2 délégués titulaires et 1 suppléant pour Châteaubriant ; 1 titulaire et 1 suppléant pour chacune des 25 autres communes.

Ce collège électoral élira ensuite 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants

Après vote à bulletin secret :

- M. Dominique GOUJON a été élu délégué titulaire avec 16 voix (17 votants, 17 suffrages exprimés, 1 voix à M. Luc ADRON)
- Monsieur Eric PAILLARD a été élu délégué suppléant avec 16 voix (17 votants, 1 bulletin blanc, 16 suffrages exprimés)

Participation financière à la scolarisation d'élèves Aubinois fréquentant une classe spécialisée dans un établissement d'enseignement privé hors commune,

Le Conseil municipal répond favorablement à la demande de l'OGEC de Châteaubriant qui sollicite le versement d'une contribution financière dans le cadre de la scolarisation d'une jeune Aubinoise fréquentant l'école privée Nazareth – Saint-Joseph, en classe spécialisée ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

L'aide financière ainsi attribuée pour l'année 2019 est arrêtée à 455,93 € correspondant au montant moyen global d'un élève de l'école publique de l'année N-1, calcul qui sera conservé en cas de demande similaire ultérieure.

Fourniture des repas pour la cantine scolaire de Ruffigné et au Centre de Loisirs Sans Hébergement – Fixation du prix de vente à compter de janvier 2020

Depuis 2019, la Commune de Saint-Aubin-des-Châteaux fournit les repas de la cantine scolaire de Ruffigné et lors de certaines périodes du centre de loisirs de l'ARCEL.

Le Conseil municipal décide de reconduire en 2020 le prix de repas pratiqué en 2019, soit 3,50 €.

Campagne de lutte collective contre les corvidés en 2020 – participation financière

Lorsque les populations de corvidés deviennent une source de nuisances, dangers, pertes économiques ou sont incompatibles avec les activités existantes d'une zone, des procédés d'effarouchement ou de régulation des effectifs de ces oiseaux peuvent être mis en œuvre de manière cadrée techniquement et juridiquement.

Depuis 2011, en concertation avec un certain nombre d'organismes dont la Chambre d'agriculture, POLLENIZ anime et organise annuellement des luttes collectives par piégeage sur les communes qui subissent des dégâts dus à ces oiseaux que sont la corneille noire, le corbeau freux et la pie bavarde.

POLLENIZ projette d'organiser sur la Commune de Saint-Aubin-des-Châteaux une telle lutte collective avec une campagne de piégeage prévue du 29 avril au 13 mai 2020.

La participation financière à cette lutte, soit 1 226,91 €, sera entièrement prise en charge par le budget communal.

Cette lutte ne pourra être efficace qu'avec la participation du plus grand nombre. Pour ce faire, les personnes sensibilisées par cette action sont d'ores et déjà invitées à se faire connaître en mairie dès que possible.

Décision modificative n° 4 sur le budget principal

En cette fin d'exercice comptable, il est nécessaire de procéder aux derniers ajustements budgétaires pour tenir compte de décisions prises antérieurement.

A cet effet, la décision modificative n° 4 a été adoptée et équilibrée :

- En section de fonctionnement à 700 € pris sur le fonds départemental DMTO communes -5000 habitants pour financer les subventions récemment attribuées (ARCEL pour mobilier Escapade et OGEC Châteaubriant (voir plus haut),
- En section d'investissement à 0 : affectation de 6 000 € supplémentaires en vue de l'achat d'un distributeur à pain et 4 525 € qui viennent abonder les crédits déjà inscrits pour les travaux sur les vestiaires du terrain des sports, soit un total de 10 525 € correspondant aux crédits encore inscrits sur les dépenses imprévues.

Contrats d'assurance des risques statutaires

La commune garantit les risques statutaires de ses agents dans le cadre d'un contrat groupe négocié par le Centre de Gestion pour la période 2017-2020.

Le Conseil municipal charge le Centre de gestion de mettre en œuvre la procédure permettant la souscription d'un nouveau contrat groupe ouvert à adhésion facultative pour la période 2021-2024 auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer.

Station d'épuration

A plusieurs reprises, les services chargés de la surveillance de la station d'épuration ont souligné l'intérêt de remplacer le dégrilleur manuel installé en entrée de la station d'épuration par un dégrilleur automatique.

Cet équipement serait susceptible de bénéficier d'une aide financière de la part de l'Agence de l'Eau.

Par ailleurs, il a été conseillé de faire réaliser un relevé bathymétrique du 1^{er} bassin pour évaluer les quantités de boues avant d'envisager un curage avec plan d'épandage.

Recours contre un permis de construire à la Coquerie

A la suite de l'audience du 12 novembre 2019 et de la lecture du 10 décembre 2019, le Tribunal Administratif a rendu sa décision sur la requête déposée par l'association de protection et de défense de la nature, du patrimoine et de l'agriculture durable de la Coquerie, l'association « France Nature Environnement Pays de la Loire » et M. Pierre HINARD,

Ladite requête a été rejetée. De son côté, la commune n'a pas obtenu gain de cause sur sa demande de versement d'une somme de 1 500 € au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Vente de la propriété POPPE

Comme relaté précédemment, un recours a été déposé par Monsieur Jérôme PRIME à l'encontre de la délibération du 26 août 2019 par laquelle le Conseil municipal décidait d'exercer son droit de préemption urbain sur la propriété POPPE située 2 rue de la Gaudinais.

Lors d'une réunion publique organisée par le collectif de citoyens aubinois le 29 novembre 2019, le requérant avait indiqué être prêt à présenter son projet. C'est donc dans cette optique qu'il a été convié, par courrier, à intervenir au tout début de la réunion du groupe de travail chargé de la révision du PLU le 13 décembre dernier.

Le Conseil municipal regrette sincèrement que Monsieur PRIME n'ait pas demandé à excuser son absence, de même qu'il n'a pas répondu au message téléphonique que Monsieur le Maire lui a laissé personnellement ce jour-là.

Espace de Vie Sociale de l'ARCEL

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a intégré dans ses statuts l'exercice de la compétence facultative "action sociale d'intérêt communautaire".

Le Code Général des Collectivités territoriales dispose que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Dans ce cadre, les locaux communaux utilisés par l'ARCEL (bureau, sanitaires, vestibule et salle de réunion) pour son espace de vie social ont fait l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition de la Communauté de Communes. Cette dernière se substitue donc à la Commune dans tous ses droits et obligations afférents au propriétaire, à l'exception de la vente du bâtiment.

Ces locaux étant alimentés par des compteurs collectifs (eau, électricité) et par une chaudière centrale, la commune demandera annuellement à la Communauté de Communes le remboursement des frais qu'elle aura engagés à cet effet.

Cadre de vie

L'absence de jeux pour enfants sur le domaine public a une nouvelle fois été soulevée. Certains membres de l'assemblée souhaiteraient voir équiper un ou des lieux prochainement : Bas du Tertre, arrière de l'Espace Castella sur les terrains que la commune vient d'acquérir, terrain des sports.

Concernant les illuminations de fin d'année, ne serait-il possible d'envisager une location plutôt qu'un achat ?

La commission environnement cadre de vie est chargée d'y réfléchir.

■ **Prochaines séances du Conseil municipal**

Les prochaines séances du Conseil municipal sont projetées les 20 janvier, 17 février et 9 mars 2020.

Le Maire,

Daniel RABU.

